Soixantième année. - N ° 220 A Lundi 16 et mardi 17 novembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 5581

17 – CHARENTE-MARITIME

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINTES

Extrait de jugement

Date : 22 juillet 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 2 PLACE BASSOMPIERRE.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 2, place Bassompierre, 17100 Saintes.
Complément de jugement : ordonnance du 22/07/26, désignant au VISA de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 la SELAS AJUP, prise en la personne de Maître Cédric Lamaire, 13, rue de la Boucle d'Or à Niort (79000), en sa qualité d'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de l'immeuble 2, place Bassompière (17100) Saintes. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de Maître Cédric Lamaire, dans un délai de trois mois à compter de la publication au BODACC. L'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances en application du I de l'article 29-3 de la loi du 20 juillet 1965, soit douze mois. Immatriculation reg. AE9863721. N° RG: 58026